

# bulletin

## Armes légères et sécurité humaine

### Gros plan sur le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord

Le Programme d’action de l’ONU sur les armes légères et de petit calibre (POA), adopté en 2001, préconise une série de mesures qu’il conviendrait d’adopter au niveau national, régional et international afin de s’attaquer au commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Dans un rapport de 2003, le Réseau d’Action International sur les Armes Légères observait qu’« *il existerait une forte corrélation entre l’existence d’accords et de programmes régionaux dignes de ce nom, et l’étendue des progrès réalisés par les pays participants quant à la mise en œuvre du POA.* »<sup>1</sup> Toutefois, bien que plusieurs initiatives régionales aient été vivement applaudies, deux régions – l’Asie et le Moyen-Orient – ne semblent pas avoir déployé suffisamment d’efforts pour appliquer le POA.

En s’intéressant à la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (MENA), cet article met en avant les initiatives prises à ce jour, tout en recensant les contraintes d’ordre politique et culturel qui risquent d’entraver toute démarche ultérieure. Ce gros plan sur le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord s’avère d’autant plus opportun que la région est l’un des principaux destinataires, en valeur réelle, d’armes classiques majeures, ainsi qu’un important lieu de transit d’armes à destination d’autres régions du monde.<sup>2</sup>

#### Paramètres culturels et géopolitiques

Comme d’autres régions, le Moyen-Orient associe traditionnellement les armes à feu à des valeurs positives telles que masculinité, fierté, honneur ou virilité.<sup>3</sup> Lors des mariages et des fêtes, des coups de feu sont tirés en signe de réjouissance, ce qui renforce l’image favorable des armes. Le degré élevé de détention d’armes parmi les civils constitue un problème de société : « *porter une arme donne parfois un sentiment de supériorité à certains membres d’une tranche*

#### Dans ce numéro...

Gros plan sur le Moyen Orient et l’Afrique du Nord par Mireille Widmer et Atef Odibat **pages 1 - 4**

Coup de Chapeau : NAPEC **page 4**

Vous avez la parole : Quels sont les derniers développements au Moyen-Orient par rapport aux armes légères ? **page 4**

Aux prises avec les armes à feu : l’expérience libanaise, par Gina Rivas Pattugalan et Fadi Abi-Allam **page 6**

Disponibilité et utilisation abusive des armes durant la seconde Intifada, par Gilad Ben-Nun **page 8**

En bref **page 9**

*d’âge donnée. C’est ainsi que pour eux, utiliser une arme devient un geste naturel et familier, voire quelque chose que l’on attend d’eux. »<sup>4</sup>*

La région a également été le théâtre de nombreux affrontements ces dernières années. Le conflit israélo-palestinien, le plus tenace et peut-être le plus connu de tous, les guerres civiles meurtrières en Algérie et au Yémen, les heurts qui n’en finissent pas entre minorités kurdes et communautés majoritaires en Iran, Irak et Turquie, la rébellion armée en Egypte, et l’état de guerre permanent entre Israël et certains de ses voisins (le Liban et la Syrie), tous ces affrontements ont fait couler énormément de sang durant ces dernières dizaines d’années. Quant à la décennie actuelle, elle a également été marquée par deux campagnes militaires en Irak à la fois massives et meurtrières.

La guerre et la violence continuent de prévaloir dans la région. Parfois, et cela s’applique peut-être tout particulièrement au conflit dans les Territoires Occupés Palestiniens, détenir des armes est associé à la fierté, et symbolise une « résistance légitime ». De ce fait, certains considèrent toute critique de leurs compatriotes à l’égard de l’omniprésence et de l’usage abusif des armes comme une remise en question du bien-fondé de la résistance.

Des organisations sont en train de poindre lentement au sein de la société civile afin de battre en brèche de telles conceptions. En Jordanie, Dr. Atef Odibat du Centre Régional pour la Sécurité Humaine est formel : « *Il faut arrêter de partir du principe que «homme + violent = bien». La culture de la violence doit être remplacée par une culture de paix et de non-violence.* » A ce stade, hélas, la population locale ne fait guère entendre sa voix pour réclamer un tel changement.

Au niveau des pouvoirs publics, l’instabilité de la région constitue également un obstacle à la concrétisation d’une véritable volonté de gérer le problème. Inquiets pour leur sécurité nationale, les Etats rechignent à s’imposer des restrictions en matière d’acquisition d’armes. Parallèlement, de

nombreux gouvernements de la région MENA estiment que les armes légères sont dérisoires et dénuées d'intérêt eu égard à la menace bien plus redoutable que font planer les armes de destruction massive (ADM). Il est de notoriété publique qu'Israël possède des armes nucléaires, et persiste dans son refus de signer le Traité de non-prolifération nucléaire. Tous les autres Etats de la région ont ratifié ledit traité, et possèdent diverses capacités d'ADM. Le fait d'établir des priorités dans les questions de désarmement constitue un défi notoire pour les partisans d'un contrôle plus énergique des armes légères. En effet, selon un point de vue communément partagé par les gouvernements, un recentrage sur les fusils et les grenades reviendrait à laisser s'envenimer les autres questions, notamment le désarmement nucléaire.

### **Une question de sécurité humaine ?**

Dans la région MENA, la prolifération et l'usage impropre des armes légères sont largement considérés sous la perspective du contrôle des armes, et non de la sécurité humaine. Certes, les armes légères et de petit calibre peuvent mettre en danger la stabilité et la sécurité des Etats, mais elles font peser une menace plus directe et plus immédiate sur la sûreté et la sécurité de leurs citoyens en temps de paix.

Compte tenu de la rareté des données disponibles sur la criminalité, la santé, et les incidences économiques et psychologiques de l'utilisation des armes à feu, il est très difficile d'établir et de quantifier le coût humain de la violence générée par les armes légères dans la région. Des divergences de vue en matière de crime et de sanction viennent encore compliquer la situation : de nombreuses sociétés considèrent comme légitimes la justice personnelle ou les crimes d'honneur, et de tels incidents ne sont donc pas signalés aux autorités. La violence envers les femmes est ainsi tout particulièrement dissimulée, sous-estimée et traitée avec indifférence.

Objectant qu'un degré élevé de détention d'armes légères parmi la population civile ne conduit pas systématiquement à une utilisation abusive, certains analystes concluent que leur disponibilité ne menace pas sérieusement la sécurité humaine dans la région. L'une des perspectives suggère que la détention d'armes au Moyen-Orient a davantage une fonction communicative que pratique, et que les mêmes normes sociales qui exacerbent leur demande peuvent aussi en régler l'utilisation.<sup>5</sup>

Même si des études plus approfondies s'imposent pour établir la nature et l'étendue du problème que représentent les armes légères dans la région MENA, la prolifération et l'utilisation illégale

desdites armes ne doivent pas être traitées à la légère pour autant. Dans cette région, la violence générée par les armes légères se manifeste quotidiennement, sous forme de vengeance tribale ou familiale, prise d'otages (par exemple, au Yémen), crimes d'honneur, maltraitance des femmes ou même guerre civile. A titre d'exemple, en Algérie, plus de 100 000 personnes ont été tuées depuis 1991, et Amnesty International indique qu'*« une centaine de personnes sont toujours tuées chaque mois par des groupes armés, les forces de sécurité ou des milices armées par l'Etat, et ce sont essentiellement les civils qui font les frais de cette violence. »*<sup>6</sup> En novembre 1997, le temple de Louxor a également fait la une de l'actualité quand 62 personnes ont été abattues lors d'un attentat qui dura quasiment 40 minutes. En outre, de nombreuses communautés de la région sont tiraillées entre un Etat moderne et une structure sociale traditionnelle, entre respect du droit et justice personnelle, d'où l'existence de tensions.<sup>7</sup>

Renforcer le contrôle en matière de détention, d'utilisation et de transfert des armes légères semble servir l'intérêt national des Etats : *« Il suffit de voir l'influence déstabilisatrice des conflits dans le monde arabe et l'apparition de réseaux de criminalité organisée pour se faire sans tarder l'avocat d'une coopération régionale plus efficace [visant à lutter contre la prolifération des armes légères] – ne serait-ce que pour venir à bout de la criminalité et du terrorisme. »*<sup>8</sup> En outre, les craintes que les armes légères ne volent la vedette au désarmement nucléaire ne semblent pas véritablement fondées. Bien au contraire, une coopération régionale sur la question des armes légères et de petit calibre pourrait instaurer un climat de confiance contribuant à relancer d'autres processus de désarmement, hypothèse qui apparaît tout aussi plausible.

### **Avancées réalisées**

L'évolution actuelle des institutions au niveau régional est de bon augure pour des solutions et des initiatives de plus grande envergure dans la région MENA. En juillet 2002, la Ligue des Etats arabes a créé un Département des Affaires de Désarmement. Même s'il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de cette jeune institution, celle-ci serait toutefois susceptible de constituer le moteur du désarmement régional au Moyen-Orient arabe et en Afrique du Nord. Dans la région, il n'existe plus de tribune pour débattre des questions du désarmement depuis que les activités du groupe de travail sur la sécurité régionale et le contrôle des armes ont été abandonnées en 1995.<sup>9</sup>

De concert avec le Département des Affaires de Désarmement de l'ONU, la Ligue arabe a tenu une conférence en décembre 2003 sur la mise en œuvre du POA par les Etats arabes.<sup>10</sup> Etaient présents 21

des 22 Etats membres, ainsi que d'autres gouvernements intéressés, des institutions spécialisées de l'ONU et des représentants de la société civile de la MENA pour traiter, à des degrés d'implication divers, de sujets aussi variés que les évaluations nationales, la prise en compte des sexes dans le désarmement, le rôle de la société civile, l'expérience d'organisations régionales en dehors de la MENA, la responsabilité des donateurs ou les possibilités d'action.

De cette réunion, il ressort clairement que de nombreux Etats n'ont toujours pas pris la mesure du danger que l'omniprésence et l'usage impropre des armes légères et de petit calibre font peser sur leurs citoyens, ni de la responsabilité qu'ils ont d'y remédier. De surcroît, plusieurs Etats ont manifesté une vive réticence à l'idée de transposer chez eux d'autres modèles régionaux. En revanche, les initiatives locales semblent prometteuses. Les Etats arabes commencent en effet à reconnaître la dimension régionale, autant que mondiale, du problème des armes légères, et de ce fait, ils seront aussi plus enclins à agir collectivement pour endiguer la propagation effrénée desdites armes.

Certains Etats de la région sont devenus de vigoureux partisans d'une approche plus complète du problème du commerce illicite : ils réclament, entre autres dispositions, l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur le marquage et le traçage des armes à feu, ainsi que sur les opérations de courtoisie, et l'ouverture du débat quant à l'épineuse question des transferts à destination de groupes armés non-étatiques. L'Algérie notamment a appelé à l'élaboration d'une convention arabe sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi qu'à la création d'un point de contact régional sur la question afin d'harmoniser les initiatives et d'échanger les informations entre les Nations Unies et les membres de la Ligue arabe.

Certes, il faut encore donner une suite concrète à ces propositions, mais celles-ci permettront néanmoins de dissiper l'image d'une région MENA apathique dans ce domaine.

### **La société civile**

Sur un autre front, l'éventuelle création de partenariats avec la société civile visant à favoriser la mise en œuvre du POA est actuellement examinée dans la région, par exemple en Algérie, en Jordanie, au Liban et au Yémen. Conformément aux dispositions du Programme, des commissions nationales sont en cours de constitution, ce qui donnera aux ONG l'occasion de participer explicitement à la mise en œuvre du POA.

Tout récemment encore, peu d'ONG de la région voyaient dans la prolifération des armes

légères un motif d'inquiétude en soi ; la plus vaste question des droits de l'homme et de l'action humanitaire concentrait toute l'attention. Mais cette tendance est en train d'évoluer lentement avec la tenue de plusieurs conférences régionales sur ce thème. Une première initiative régionale a été l'atelier sur les mesures adoptées à l'échelle régionale et nationale par les Etats arabes pour se conformer au POA de l'ONU, organisé par le Centre Régional pour la Sécurité Humaine.<sup>11</sup> Deux autres rencontres clés ont été le séminaire régional organisé à Amman en juillet 2002 portant sur «Comment freiner la demande en armes légères», et le séminaire de suivi en novembre 2002 pour débattre des pratiques culturelles traditionnelles en rapport avec les armes légères.<sup>12</sup> La nécessité de constituer un réseau pour la MENA ayant été reconnue, un réseau d'ONG a vu officiellement le jour en novembre 2002 pour lutter contre les armes légères. A l'heure actuelle, ce n'est encore qu'un ensemble très informel d'organisations issues de la société civile, mais s'il bénéficiait d'un financement adéquat, il pourrait jouer un rôle moteur en intégrant la sécurité humaine à l'action contre la disponibilité et l'utilisation illégale des armes au Moyen-Orient.

Il convient de constater que des organisations de la société civile israélienne œuvrent également activement contre la violence générée par les armes légères, même si cette question n'est pas explicitement leur objectif premier. Le militarisme inquiète tout particulièrement les Israéliens qui estiment que l'état de guerre dans lequel vit le pays depuis sa création entache sa vie culturelle et politique, et met en péril ses fondements démocratiques. De telles organisations réprouvent l'aura dont jouit l'armée israélienne, la généralisation de la culture de la violence dans leur pays, et les incidences plus vastes du militarisme, notamment sur le statut de la femme.<sup>13</sup> D'autres associations, quant à elles, se concentrent plus particulièrement sur l'usage impropre des armes par la police et les forces de sécurité : elles dénoncent les exactions perpétrées par ces agents du gouvernement, et encouragent les soldats à refuser de servir dans l'armée en arguant de raisons d'ordre moral.<sup>14</sup>

A l'heure actuelle, les armes légères se trouvent probablement au dernier rang des préoccupations en matière de désarmement de la MENA, chez qui les inquiétudes face aux armes nucléaires prennent le pas sur tout le reste. Dans les années qui viennent, la Ligue arabe pourrait et devrait devenir la force motrice d'une approche proactive. De concert avec la participation croissante de la société civile, la région MENA dispose d'une palette d'opportunités de collaboration à l'échelle nationale et régionale pour s'attaquer à cette question complexe et urgente.

Rédigé par Mireille Widmer, Assistante de Projet, Centre pour le Dialogue Humanitaire, Suisse, et Dr. Atef Odibat, Directeur, Centre Régional pour la Sécurité Humaine, Jordanie.

## Notes

<sup>1</sup> RAIAL. "Implementing the Programme of Action 2003: Action by states and civil society". Etude réalisée par International Alert, Saferworld et le Centre pour la Coopération et la Sécurité Internationales, Département des Etudes de la Paix, Université de Bradford, 2003, p. 6.

<sup>2</sup> Centre Régional pour la Sécurité Humaine, *The UN PoA to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in SALW in All its Aspects in the Arab Region: Successes and Challenges*. Résumé analytique de la conférence organisée les 23 et 24 juin 2003. De plus, l'Annuaire sur les armes légères, édition 2003, estime les importations d'armes légères au Moyen-Orient à 285 millions de dollars US en 2000, soit 15 % de l'ensemble des importations d'armes légères documentées. Notons toutefois que ces chiffres ne prennent pas en compte les transferts illicites. De plus, cinq états de la région figurent parmi les 10 pays en voie de développement qui ont reçu le plus d'armes en valeur réelle en 2002. Il s'agit de l'Arabie saoudite (USD 5,2 mia, 1<sup>er</sup> rang), de l'Egypte (USD 2,1 mia, 2<sup>e</sup> rang), du Kuwait (USD 1,3 mia, 3<sup>e</sup> rang), des Emirats Arabes Unis (USD 0,9 mia, 6<sup>e</sup> rang) et d'Israël (USD 0,7 mia, 8<sup>e</sup> rang). Source : International Institute for Security Studies, *The Military Balance 2003-4*, Oxford University Press, 2003.

<sup>3</sup> Voir l'American Friends Service Committee et le Centre Régional pour la Sécurité Humaine, *Traditional Cultural Practices and Small Arms in the Middle East: Problems and Solutions*. Rapport d'un atelier qui s'est tenu à Amman du 3 au 4 novembre 2002.

<sup>4</sup> S. E. le professeur Kamel Abu Jaber, Président, Institut Jordanien de Diplomatie : G. Oda Tealakh, A. Odibat et M. Al-Shaer (Eds). "Small Arms and Light Weapons in the Arab Region: National and Regional Measures", Centre Régional pour la Sécurité Humaine, Amman, 2002, p. 12

<sup>5</sup> Voir par exemple Miller, Derek B. *Demand, Stockpiles, and Social Controls: Small Arms in Yemen*. Small Arms Survey, mai 2003 (Etude thématique No 9)

<sup>6</sup> Amnesty International, *Algeria: Steps towards change or empty promises?*, AI Index: MDE 28/005/2003, 16 septembre 2003

<sup>7</sup> McDonald, Glenn, *Human Security, Small Arms and the Middle East*, Communication pour la 5<sup>e</sup> formation annuelle au contrôle des armes et à la sécurité nationale, Centre de Genève pour la Politique de Sécurité (GCSP), 23 février - 1<sup>er</sup> mars 2003.

<sup>8</sup> Peters, Lilian et David Jackman. *First Steps: Exploring small arms issues in the Arab region*. Bureau des Quakers auprès des Nations Unies, Document d'information No 2/01, juin 2001, disponible sur [www.afsc.org/quano/Resources/BP200106.htm](http://www.afsc.org/quano/Resources/BP200106.htm)

<sup>9</sup> Le processus de paix au Moyen-Orient engagé à Madrid en octobre 1991 a abouti à la création de cinq groupes de travail multilatéraux, dont le groupe «Contrôle des armes et sécurité régionale» (ACRS). L'ACRS rassemblait 13 Etats arabes, Israël, une délégation palestinienne, et une trentaine d'organismes extra-régionaux. Six séances plénières se sont tenues entre mai 1992 et décembre 1994. Voir *Middle East Peace Process Arms Control and Regional Security (ACRS) Working Group*, Fiche d'information, ministère des Affaires étrangères américain, Bureau des affaires politico-militaires, juillet 2001, disponible sur [www.state.gov/t/pm/rls/fs/2001/4271pf.htm](http://www.state.gov/t/pm/rls/fs/2001/4271pf.htm)

<sup>10</sup> Voir [disarmament2.un.org/rdb/Meetings.%20Conf%20and%20Events/salw-LASconf.html](http://disarmament2.un.org/rdb/Meetings.%20Conf%20and%20Events/salw-LASconf.html)

<sup>11</sup> Voir [www.id.gov.io/human/index.html](http://www.id.gov.io/human/index.html) pour plus d'informations sur le CRSH et ses activités concernant les ALPC

<sup>12</sup> Pour plus d'informations, voir le Centre Régional pour la Sécurité Humaine, [www.id.gov.io/human/index.html](http://www.id.gov.io/human/index.html)

<sup>13</sup> Voir par exemple New Profile, [www.newprofile.org/default.asp?language=en](http://www.newprofile.org/default.asp?language=en)

<sup>14</sup> Voir par exemple Yesh Gvul ("Il y a une limite"), [www.yeshgvul.org/english/](http://www.yeshgvul.org/english/) ou Courage to Refuse, [www.couragetorefuse.org/english/](http://www.couragetorefuse.org/english/)



(c) Henghameh Fahimi/AFP/Getty Images

## ■ Coup de Chapeau

Le Centre pour le Dialogue Humanitaire voudrait donner un « Coup de Chapeau » à l'Association Nationale pour Protéger l'Environnement et les Enfants (NAPEC) en Irak. Le Coup de Chapeau salue un effort discret mais digne d'attention à tout niveau afin de faire face à la crise des armes légères. Le 8 décembre 2003, suite à l'appel de NAPEC, des enfants ont brûlé des jouets en forme d'armes durant une manifestation à Bagdad qui dénonçait l'importation et la fabrication de jouets militaires pour les enfants. Merci NAPEC pour cette action précoce visant à briser le cercle vicieux de la violence.

## ■ Vous avez la parole

### Quels sont les derniers développements au Moyen-Orient par rapport aux armes légères ?

#### M. Wa'el Al-Assad, Directeur

Département des affaires de désarmement, Ligue des Etats arabes

Bien que le Moyen-Orient ait à surmonter d'innombrables obstacles, ce qui détermine d'ailleurs ses priorités en matière de sécurité, la région prend progressivement conscience du danger que représentent non seulement le commerce illicite des

armes légères et de petit calibre, mais également ses ramifications politiques, sociales, et économiques. Déployant de nombreux efforts pour endiguer ce commerce illicite, la Ligue des Etats arabes a pris d'importantes dispositions visant à renforcer la coopération à l'échelle régionale, principalement en matière de contrôle et de surveillance des frontières. Toutefois, les progrès réalisés sont modestes, du moins à ce jour, et ils ont uniquement été enregistrés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Durant l'année 2003, la Ligue arabe a perçu la nécessité d'intensifier les efforts, et d'adopter de nouvelles perspectives afin de faire face au problème des armes légères sous l'angle de la sécurité humaine. Dans les zones de conflit du Moyen-Orient, les civils, notamment femmes et enfants, paient un tribut terriblement lourd, aussi est-il capital d'agir dans les plus brefs délais. Mettant actuellement en place des programmes pour résoudre cette question, la Ligue arabe s'inspire des conclusions dégagées par la première conférence régionale intergouvernementale qui s'est tenue au Caire en décembre dernier, et qui est le fruit d'une concertation avec l'ONU.

#### **M. Izzedin al-Asbahi, Directeur**

Centre de Formation et d'Information sur les Droits de l'Homme, Yémen

Au Moyen-Orient, notamment dans mon pays, la prolifération des armes légères et de petit calibre puise dans des traditions et des habitudes culturelles ancestrales. Mais ce facteur ne devrait toutefois pas devenir un prétexte pour faire l'impasse sur la question de la disponibilité et de l'usage impropre des armes dans le monde arabe. Il est indispensable de changer les attitudes, ainsi que les pratiques culturelles, qui associent les armes à la fierté et la virilité. A cet égard, la société civile a un rôle majeur à jouer : sensibiliser le public aux incidences pernicieuses de la prolifération des armes, en proposant des alternatives concrètes à la détention et l'usage d'armes, et en soulignant le lien qui existe entre la disponibilité des armes et le développement. Je me félicite de l'émergence d'un réseau d'ONG arabes œuvrant contre les armes légères, et j'espère que la communauté internationale nous soutiendra dans cette entreprise.

#### **S.E. M. Ramez Goussous**

Représentant permanent adjoint de la Jordanie auprès des Nations Unies

Le coût humain des armes légères et de petit calibre pèse sur le Moyen-Orient comme sur toutes les autres régions du monde. Près de soixante pour cent des armes légères de la planète se trouvent entre les mains de civils, un enjeu regrettamment absent du Programme d'Action de l'ONU, et de nombreux

paramètres en conditionnent la demande : pauvreté, carences en matière de sécurité publique ou pratiques culturelles, y compris leur utilisation pour fêter un événement ou leur valeur de symbole de virilité. L'existence de réseaux de contrebande solidement implantés, ainsi que l'insuffisance des contrôles aux frontières, viennent encore augmenter la disponibilité des armes. Convaincue que ces spécimens illicites sont souvent issus du commerce légal, la Jordanie réclame l'adoption d'instruments juridiquement contraignants sur le marquage et le traçage, ainsi que sur le courtage. Elle préconise également de débattre des transferts à destination de groupes armés non gouvernementaux, autre point négligé par le Programme d'action. Toutes ces questions doivent être traitées avec la célérité requise : les armes légères tuent, blessent ou traumatisent chaque jour trop d'êtres humains pour tergiverser davantage.

#### **M. Mohammed Belaoura**

Directeur adjoint du désarmement et de la sécurité internationale, ministère des Affaires étrangères, Algérie

L'Algérie est résolue à faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU dans la région. La création, il y a un an, d'un Département du Désarmement au sein de la Ligue des Etats arabes constitue assurément un pas en avant très constructif, et ouvre de réelles possibilités dans ce domaine. En outre, l'Algérie soumet actuellement à la Ligue arabe quatre propositions concrètes pour lutter contre le fléau qu'est le commerce illicite des armes légères : l'adoption d'une convention arabe juridiquement contraignante sur le commerce des armes légères et de petit calibre ; la création d'une permanence régionale pour assurer la coordination entre les correspondants nationaux de la région, mais aussi avec les organismes de l'ONU ; la mise en place d'un réseau d'information sur les législations et les pratiques nationales afin de développer la coopération et la coordination parmi les Etats arabes ; et enfin, la constitution, au sein de la Ligue arabe, d'un groupe de travail visant à harmoniser la classification des armes légères et de petit calibre, et à uniformiser les définitions et le vocabulaire en arabe ayant trait à ces mêmes armes.

#### **Bassem Eid, Directeur**

Palestinian Human Rights Monitoring Group, Jérusalem-Est

Les Palestiniens ne connaissent que trop bien le coût humain des armes légères et de petit calibre. En effet, pour cette seule Intifada, on dénombrait fin 2003, 2 577 victimes palestiniennes, dont une majorité tuée par les armes légères. Les chiffres ne peuvent exprimer le traumatisme d'un peuple qui vit



dans la peur, le bouleversement des tâches quotidiennes les plus élémentaires, et la difficulté de survivre, tout simplement. En ma qualité de défenseur des droits de l'homme, j'affirme que la prise de civils pour cibles ne peut en aucun cas se justifier, et que les Etats fabricants d'armes devraient réfléchir à deux fois avant d'exporter leur production vers un pays qui bafoue ouvertement les droits de l'homme, ainsi que le droit international humanitaire. Par ailleurs, il faudrait que les groupes armés palestiniens étudient attentivement les

conséquences à long terme de l'utilisation des armes à feu sur leur propre population. Les enfants palestiniens grandissent dans un environnement où les armes sont admirées en tant que symboles de résistance, mais par la suite, ces mêmes armes se retournent souvent contre d'autres Palestiniens, pour régler des querelles familiales ou punir de prétendus collaborateurs. L'occupation des territoires palestiniens par Israël ne doit pas servir de prétexte pour faire l'économie d'un débat sur la question.

## ■ Opinion

### Aux prises avec les armes à feu : l'expérience libanaise

Le Liban a subi quinze années de guerre civile dévastatrice. Ce violent conflit, qui a éclaté le 13 avril 1975, avait pour origine les inégalités socio-économiques qui régnaient entre l'élite chrétienne (essentiellement maronite), les réfugiés palestiniens (sunnites pour la plupart) et divers groupes minoritaires (principalement chiïtes)<sup>1</sup> mais il a également été exploité par plusieurs protagonistes régionaux, notamment la Syrie, Israël et l'Iran, pour servir leurs intérêts propres. Quand les combats ont pris fin, le Liban, exsangue, comptait plus de 150 000 morts (quelque cinq pour cent de la population), plus de 300 000 blessés, et un quart de sa population avait été déplacé.<sup>2</sup>

En 1989, les accords de Taëf, issus d'une initiative de la Ligue des Etats arabes et négociés par les députés libanais, ont officiellement mis un terme à la violence. Portant sur le partage des pouvoirs entre les communautés religieuses dominantes, et sur la nature des relations libano-syriennes, ces accords prévoyaient également d'étendre l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du Liban, et de dissoudre et de désarmer, avec le concours de la Syrie, toutes les factions armées dans les six mois suivant leur mise en place.<sup>3</sup> a plupart des groupes et milices armés s'en sont réjouis, à l'exception notable du général Michel Aoun, alors président maronite en exercice. La Syrie finissait par recourir à la force pour écarter celui-ci du Liban, une intervention qui la consacrait dans les faits comme le principal exécuteur extérieur des accords de paix.

Démarré en décembre 1990, peu après l'investiture du premier gouvernement, le processus de désarmement comportait deux phases. Premièrement, le plan de sécurité du «Grand Beyrouth» qui fixait, dans le détail, le départ de toutes les milices de la ville, et restaurait la souveraineté du gouvernement sur les ports. Deuxièmement, la dissolution de l'ensemble des

milices et des groupes armés qui comprenait la confiscation des armes, et la réintégration d'un nombre considérable de miliciens dans l'armée libanaise ou parmi les forces de sécurité intérieure.<sup>4</sup> En mai 1991, le Ministre de la Défense libanais déclarait que 80% des armes avaient été déposées.<sup>5</sup> Or, un pourcentage indéterminé de ces mêmes armes a été vendu hors des frontières ou tout simplement donné à des organisations contrôlées par la Syrie.<sup>6</sup> En outre, le désarmement concernait essentiellement les armes majeures, aussi des caches de fusils d'assaut, de pistolets, et de diverses armes légères utilisés durant la guerre intestine demeurent-elles intactes jusqu'à aujourd'hui.

De nombreuses difficultés n'ont toujours pas été résolues : la profonde inimitié entre communautés religieuses, l'omniprésence des armes légères et de petit calibre, l'insécurité à l'intérieur et à la périphérie des camps de réfugiés palestiniens, l'action permanente de groupes armés dans le sud Liban (essentiellement le Hezbollah), et les irréductibles problèmes de frontière avec Israël. La présence de 16 000 soldats syriens fait toujours planer une ombre sur les affaires du pays.<sup>7</sup> A l'image de nombreuses nations sortant d'un long et douloureux conflit, le Liban a enregistré une augmentation tangible de «l'utilisation abusive des forces armées et de l'appareil judiciaire pour étouffer la contestation, tandis que la priorité est donnée à l'ordre et la sécurité plutôt qu'à la justice et la réconciliation nationale».<sup>8</sup> Il est interdit depuis 1994 de manifester sur la voie publique. Parallèlement, de nombreuses arrestations ont eu lieu dans les milieux de l'opposition ou parmi les militants des droits de l'homme. L'indépendance et l'impartialité de la justice sont également mises en cause, dans la mesure où de nombreuses personnes traduites en justice sont en fait condamnées par des tribunaux militaires.<sup>9</sup>

Au Liban, la guerre civile a profondément influencé les attitudes à l'égard des armes. Dans un environnement régional explosif, les civils sont toujours incités à se procurer des armes ou à garder celles en leur possession en voyant l'Etat faire de la

sécurité nationale son cheval de bataille. En outre, les traditions culturelles qui associent les armes à la fierté, la virilité ou la résistance rendent encore plus complexe la «demande» en armes légères. La législation sur les armes à feu date de 1959, et les permis sont délivrés sans grande difficulté. On estime à 500 000 le nombre d'armes légères et de petit calibre entre les mains de civils : chaque foyer détient potentiellement au moins une arme.<sup>10</sup> Par ailleurs, les armes circulent librement dans les camps de réfugiés palestiniens, et passent les frontières en toute impunité grâce à des réseaux bien implantés dont le trafic illicite prospère.<sup>11</sup> Cette délicate question constitue, de toute évidence, un terrain propice à l'esprit d'initiative et à l'action concrète du gouvernement pour les années à venir, notamment d'ici la conférence de 2006 qui dressera le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU sur les armes légères.

Un changement radical d'attitudes quant à la détention d'armes ne paraît guère probable, d'autant plus que la résistance à toute forme d'occupation est largement perçue comme légitime ; une modification progressive s'avère toutefois envisageable. Tandis que la population perçoit de mieux en mieux que le désarmement total constitue le préalable d'une paix réelle, une culture de la non-violence est actuellement en train de s'exprimer au Liban. L'écllosion d'ONG, telles que le Permanent Peace Movement [Mouvement pour une paix permanente], témoigne d'une présence qui ne cesse de s'intensifier. Notons d'ailleurs que la société civile commence à comprendre que le désarmement peut et doit intégrer des solutions novatrices favorisant l'adoption de comportements propres à un Etat qui vit en paix, et où le recours aux armes n'est plus instinctif.

Les accords de Taëf de 1989 ont beau avoir joué un rôle décisif pour désarmer la majorité des milices, le Liban n'en demeure pas moins saturé d'armes. L'insécurité qui perdure est étroitement liée au conflit israélo-palestinien, ainsi qu'à l'animosité tenace qui oppose des cultures et des croyances différentes. Toutefois, le gouvernement national et

la société civile peuvent largement contribuer à rendre l'environnement du peuple libanais plus sûr. Un contrôle des transferts, de la détention et de l'utilisation des armes légères et de petit calibre exercé efficacement par le gouvernement, ainsi que par les civils, constituerait une avancée fondamentale. En outre, la société civile est aux premières loges pour sensibiliser et éduquer à la paix, avec le soutien résolu du gouvernement.

*Cet article a été rédigé par Gina Rivas Pattugalan, titulaire de la bourse de recherche pour l'Asie du Sud-Est attribuée par le CDH en 2003, en collaboration avec Fadi Abi-Allam, coordinateur du Permanent Peace Movement au Liban.*

#### Notes

- 1 Voir Zahar, Marie-Joëlle, "Peace by Unconventional Means: Lebanon's Ta'if Agreement", dans *Ending Civil Wars: The Implementation of Peace Agreements*, par Stephen Stedman, Donald Rothchild et Elizabeth Cousens (Boulder et London : Lynne Rienner, 2002), p. 567-568
- 2 Zahar, op. cit., p. 572-573
- 3 La version complète des accords est disponible sur [www.lebanese-forces.org/lebanon/agreements/taef.htm](http://www.lebanese-forces.org/lebanon/agreements/taef.htm).
- 4 Zahar, op. cit., p. 577-579
- 5 Maginnis, Kent, *Pathways to Peace*, 1999, [www.cain.ulst.ac.uk/events/peace/docs/disarmament.htm](http://www.cain.ulst.ac.uk/events/peace/docs/disarmament.htm).
- 6 A titre d'exemples, les forces libanaises ont vendu des armes, dont des hélicoptères de combat, des patrouilles, différentes pièces d'artillerie, des lance-roquettes et des munitions pour un montant de 330 millions de dollars américains aux Serbes de Bosnie. Voir *ibid.* et Zahar, op. cit. p. 578-579. Voir également Human Rights Watch, "Israel Withdrawal from South Lebanon: The Human Rights Dimensions", mai 2000, disponible sur : [www.hrw.org/campaigns/lebanon/israel1051000.htm](http://www.hrw.org/campaigns/lebanon/israel1051000.htm)
- 7 Ministère des Affaires étrangères américain, *Bureau of Near Eastern Affairs, Background Note: Lebanon*, novembre 2003, <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn>.
- 8 Zahar, op. cit., p.589
- 9 Voir par exemple Human Rights Watch, «Lebanon: End Harassment of Rights Activists», septembre 2003, disponible sur <http://www.hrw.org/press/2003/09/lebanon091203.htm>./5419.htm
- 10 Compte rendu des délibérations de la conférence "Traditional Cultural Practices and Small Arms in the Middle East: Problems and solutions" à l'Institut jordanien de Diplomatie, Amman, Jordanie, 3-4 nov. 2002, disponible sur [www.iansa.org/regions/nafrica/cultural\\_practices.doc](http://www.iansa.org/regions/nafrica/cultural_practices.doc).
- 11 Voir RAIAL, "Implementing the Programme of Action 2003: Action by states and civil society". Etude réalisée par International Alert, Saferworld et le Centre for la Coopération et la Sécurité Internationales, Département des études de la paix, Université de Bradford, 2003, p. 111/112, [www.iansa.org/documents/report/colour/progress3.pdf](http://www.iansa.org/documents/report/colour/progress3.pdf).

## ■ Opinion

# Disponibilité et utilisation abusive des armes durant la seconde Intifada

Les armes légères et de petit calibre ont été des «instruments» déterminants dans le récent cycle de violences israélo-palestiniennes. Depuis septembre 2000, plus de 85% des 2 648 victimes palestiniennes, et 40% environ des 850 décès israéliens sont imputables aux armes légères - fusils d'assaut au rayon d'action élevé, armes de poing et fusils snipers pour la plupart.<sup>1</sup>

En Israël, on recense approximativement 363 000 armes légères entre les mains de civils, soit environ 6 pour 100 personnes,<sup>2</sup> un chiffre étonnamment bas qui ne tient toutefois pas compte des armes de guerre automatiques distribuées par l'armée aux colons juifs dans les territoires occupés. En effet, l'armée leur a remis quelque 10 000 fusils-mitrailleurs et pistolets-mitrailleurs, et cette distribution s'est considérablement accélérée depuis le début de la seconde Intifada.<sup>3</sup> On estime actuellement que les colons détiennent quelque 41 000 armes, qui vont du fusil d'assaut entièrement automatique et à grande vitesse aux armes de poing. Phénomène alarmant, alors même que les colons sont armés par les militaires, ils ne sont pas soumis aux règles d'engagement et de comportement de l'armée, et ils n'ont pas à répondre des actes commis avec ces armes. En outre, sur les 49 000 soldats environ servant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis janvier 2003, beaucoup emmènent leurs armes en permission, ce qui participe à banaliser les armes en Israël.<sup>4</sup> S'ajoute à cela un nombre considérable d'armes à feu détenues illégalement, qui se situeraient entre 50 000 et 100 000 d'après les estimations.<sup>5</sup>

Du côté palestinien, le nombre total d'armes estimé va de 35 000 à 50 000, détenues par les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne ainsi qu'une multitude de groupes armés et d'unités paramilitaires. Ces armes ont des origines diverses. 44 000 ont été distribuées à l'Autorité palestinienne lors de sa création en 1994<sup>6</sup>, mais l'armée prétend en avoir récupéré 5 000 depuis le début de l'Intifada.<sup>7</sup> Les armes restantes ont été soustraites aux Israéliens et/ou passées en contrebande à partir des pays voisins. Depuis la fin de l'année 2001, le nombre d'armes à feu semble en diminution dans les zones palestiniennes, et ce pour deux raisons : d'une part un changement de stratégie, les tirs de sniper faisant place aux attentats suicide, et d'autre part une pénurie de l'offre, les violentes opérations militaires

israéliennes dans les territoires occupés compliquant de plus en plus le trafic d'armes.

La disponibilité et l'usage impropre des armes légères ont, sur les deux communautés, des incidences désastreuses qui vont au-delà de l'impact immédiat de la mort et des dommages corporels. La peur, l'intimidation et la surenchère de la violence érigée en culture sont observés quotidiennement. En outre, la prolifération des armes légères est en train de devenir une cause majeure de la désintégration communautaire. Depuis 1995, l'usage impropre d'armes palestiniennes a fait 151 morts palestiniens dans les territoires occupés, tandis que pour la seule période des trois dernières années, ont eu lieu 79 lynchages de présumés collaborateurs par des groupes d'autodéfense.<sup>8</sup>

Ces trois dernières années, Israël a connu une augmentation galopante du nombre d'homicides imputables aux armes légères : elles font en moyenne 110 victimes par an depuis le début de la seconde *Intifada*, contre une moyenne annuelle de 60 durant la deuxième moitié des années 1990.<sup>9</sup> L'utilisation croissante des armes légères dans les cas de fémeicide (meurtre de femmes par leur conjoint ou par un parent proche de sexe masculin) est particulièrement révélatrice. En Israël, la possession d'armes à feu est essentiellement l'apanage des hommes, avec plus de 97% desdites armes enregistrées. Depuis le début des années 1990, 17 femmes ont été tuées en moyenne chaque année par un homme de leur entourage. Avant le déclenchement de la seconde Intifada, les armes légères étaient responsables d'un quart de ces homicides, un pourcentage qui restait stable. Ce taux a augmenté progressivement depuis l'an 2000 à un homicide sur deux, et depuis 2003, les deux tiers environ de l'ensemble des fémeicides sont commis avec des armes légères.<sup>10</sup>

Ces chiffres témoignent assurément de la militarisation de la société israélienne. A ce propos, des études de sociologues ont commencé à mettre en évidence les effets en cascade de la violence perpétrée à l'encontre des femmes : il s'agit le plus souvent de la terreur psychologique à laquelle sont soumis quotidiennement les enfants de par la simple présence d'une arme sous leur toit, et de la menace, à la fois tacite et explicite, de l'utilisation d'une arme par le père, le mari ou un autre parent de sexe masculin. Pour la seule année 2003, quelque 40 000 femmes ont été soignées dans les services d'urgence israéliens suite à des violences domestiques, et 15 000 d'entre elles ont été hospitalisées (le lien entre ces chiffres et l'usage abusif des armes n'est pas clairement établi).<sup>11</sup>

Toutefois, l'opinion publique, ainsi que l'action menée par les précédents gouvernements, sont porteuses de quelques lueurs d'espoir. Lors des



préparatifs du sommet de Camp David au début de l'an 2000, un sondage réalisé par l'Université de Tel-Aviv révélait qu'une forte majorité d'Israéliens était favorable à des mesures restrictives majeures quant à la possession d'armes à feu (53% contre 38). Ce résultat s'expliquait principalement par la crainte de la violence civile interne, à laquelle s'ajoutait la certitude qu'un certain pourcentage de colons ferait un usage abusif des armes en cas de démantèlement de colonies dans les territoires occupés.<sup>12</sup>

En outre, entre 1996 et l'an 2000, s'inclinant devant les exigences de certaines organisations de la société civile, le gouvernement israélien a fait chuter la détention d'armes légères d'environ 25%, leur nombre passant brutalement de près de 300 000 à environ 220 000 au cours de ces quatre années.<sup>13</sup> Lancée par le ministère de l'Intérieur en coopération avec la police, et poursuivie par les gouvernements successifs de droite comme de gauche, cette initiative a remporté un franc succès. Même s'il est difficile de voir une relation directe de cause à effet avec la baisse générale du nombre de fémicides, il est clair que la violence, dans son ensemble, a bel et bien reculé en Israël. Etant donné que les services de sécurité israéliens contrôlent étroitement le stock d'armes en Israël, tout comme en Palestine, et que l'opinion publique est massivement favorable au désarmement, le succès remporté à la fin des années 1990 peut se reproduire, si tant est que le gouvernement choisisse de suivre cette voie.

*Cet article nous est proposé par Gilad Ben-Nun, qui travaille pour le War-Torn Societies Project à Genève, dans le cadre du programme de bourses de l'UNIDIR. Auparavant, il a été directeur de la recherche auprès de Peace Now en Israël, après dix années dans les milieux de la sécurité et des renseignements israéliens.*

#### Notes

- <sup>1</sup> La Société du Croissant Rouge palestinien, [www.palestinercs.org/Intifadasummary.htm](http://www.palestinercs.org/Intifadasummary.htm), Btselem – Centre d'Information israélien sur les droits de l'homme dans les territoires occupés, [www.btselem.org/Territories](http://www.btselem.org/Territories)
- <sup>2</sup> Edition 2003 de *L'Annuaire sur les armes légères*, p.77
- <sup>3</sup> Edition 2003 de *L'Annuaire sur les armes légères*, p. 77
- <sup>4</sup> Estimations de l'auteur basées sur des entretiens avec des officiers israéliens, et renvoyant à A. H. Cordesman (2002) *"The Arab Israeli Conventional Military Balance 2000"* du Centre pour les Etudes Stratégiques et Internationales, [www.csis.org](http://www.csis.org)
- <sup>5</sup> A. Golan "A Gun Upon Demand" *Haaretz* du 30 octobre 1996; S. F. Landau (2003), "Violence in Israeli Society: Its Relation to Social Stress" dans *Studies in Contemporary Jewry XVIII: Jews and Violence*, New York : Oxford University Press, p. 139-40
- <sup>6</sup> Les armes ont été distribuées par l'armée israélienne dans le cadre de l'application de la Déclaration de Principes ou Accord d'Oslo qui prévoyait la création par l'Autorité palestinienne d'une "force de police efficace" (art. VIII).
- <sup>7</sup> Edition 2003 de *L'Annuaire sur les armes Légères*, p.78
- <sup>8</sup> Bassem Eid, *The Reign of the Thugs*, *Haaretz* du 28 janvier 2004, et "Letters to the Editor", 24 juillet 2003
- <sup>9</sup> Estimations de l'auteur basées sur les statistiques d'homicides en Israël, comparées avec des informations indicatives des districts de police de Tel Aviv (Districts de Yarkon et Ayalon), recoupées avec les données sur les fémicides : [www.no2violence.co.il](http://www.no2violence.co.il)
- <sup>10</sup> Voir [www.no2violence.co.il](http://www.no2violence.co.il)
- <sup>11</sup> *Haaretz*, "40 000 battered women hospitalised in 2003", 26 novembre 2003
- <sup>12</sup> Le Centre Tami Steinmetz de Recherche sur la Paix, Université de Tel-Aviv, Etude d'opinion Peace Index, avril 2000, <http://spirit.tau.ac.il/socant/peace/peaceindex/2000/files/apr2000e.doc>
- <sup>13</sup> Ministère de l'Intérieur israélien, communiqué spécial, 23 octobre 2002

## ■ En bref

### Le Congrès brésilien en faveur d'un contrôle draconien des armes à feu

Le 9 décembre 2003, après six années de différend, le Sénat brésilien a adopté un texte qui constitue l'une des plus sévères législations sur les armes à feu de toute l'Amérique latine. Cette loi a pour objectif d'endiguer les flux d'armes légales qui alimentent un gigantesque marché noir où circuleraient quelque vingt millions d'armes de poing. Elle appelle également à un référendum national en octobre 2005 où sera posée la question : «*Faut-il interdire la vente d'armes et de munitions au Brésil ?*» Il aura fallu de multiples règlements de compte parmi la mafia de la drogue à Rio de Janeiro, des milliers de civils exécutés par les forces de l'ordre, et le décès de plus d'une centaine de policiers chaque année à São Paulo pour inciter le législateur à agir concrètement. Source : Reuters, 10 décembre 2003. Pour plus d'informations, visitez [www.vivario.org](http://www.vivario.org)

### Le Royaume-Uni bafoue ses propres directives en matière d'exportation d'armes

En décembre 2003, le «*Guardian*» a révélé que le gouvernement britannique autorisait la vente d'armes et de matériel de guerre à des pays dont il avait violemment condamné le non-respect des droits de l'homme. Le journal s'est basé sur des listes d'armes agréées à l'exportation à destination, entre autres, de l'Indonésie, alors que le Foreign Office s'est fait l'écho de plaintes d'exécutions extrajudiciaires, du Népal, où ce même ministère a signalé des exécutions sommaires, et de l'Arabie saoudite, où la torture ne constitue que l'une des violations des droits de l'homme élémentaires également dénoncée par le Foreign Office. Les directives régissant les exportations britanniques d'armes stipulent que les autorisations seront refusées s'il existe «*un risque manifeste [qu'elles] puissent être utilisées à des fins de répression interne.*» Source : The Guardian, 6 décembre 2003

### **Une humanitaire abattue en Afghanistan**

Bettina Goislard, Française de 29 ans qui travaillait pour les Nations Unies, a été tuée par balles le 16 novembre 2003 par un homme qui a ouvert le feu sur son véhicule : un drame qui constitue, de source officielle, le premier assassinat d'un agent de l'ONU en Afghanistan depuis la chute du régime taliban. Le ressortissant afghan qui conduisait la voiture a été blessé au bras. Le HCR s'est déclaré «indigné et bouleversé» par le décès de Bettina Goislard qui a été «tuée de sang-froid» alors qu'elle circulait dans une voiture portant le signe de l'ONU.

Source : Associated Press, 16 novembre 2003

### **Ethiopie : la paix peut-elle entraîner la prolifération des armes ?**

Véritable mosaïque ethnique dont la population se dispute les terres, et qui partage avec le Soudan une frontière très perméable, l'ouest de l'Ethiopie est depuis longtemps le théâtre de violents affrontements. Suite à la vague de meurtres dans la région de Gambella en décembre 2003, une enquête indépendante a été réclamée. Les observateurs espèrent que l'effet positif du processus de paix au Soudan entre le gouvernement et l'Armée de Libération du Peuple soudanais, principal groupe rebelle, se fera sentir dans toute la corne de l'Afrique, et permettra ainsi de mettre un terme aux violences frontalières, de promouvoir des pourparlers de paix en Somalie, et de rétablir des relations cordiales entre l'Ethiopie et l'Erythrée.

Mais ce même processus de paix pourrait avoir une conséquence fâcheuse : le considérable arsenal utilisé durant les vingt années de guerre civile au Soudan risque de traverser la frontière en grande partie perméable, et de venir approvisionner les groupes rebelles. D'après les analystes, c'est un déluge d'armes légères qui a déjà attisé les hostilités de Gambella.

Source : IRIN Analysis, 8 janvier 2004

### **Liberia : l'ONU repense son programme de désarmement**

Après un faux départ en décembre 2003, les Nations Unies sont actuellement en train de revoir la mise en œuvre de leur programme de désarmement au Liberia. La Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL) avait entrepris de désarmer les partisans de l'ex-président Charles Taylor dans des casernes situées à proximité de Monrovia, mais elle avait été contrainte d'abandonner l'opération dix jours plus tard, suite au soulèvement dans la capitale d'anciens combattants qui exigeaient de l'argent en échange des armes. La MINUL avait alors accepté de verser à ces derniers, lors de la remise de leur arsenal, une avance de 75 \$ sur les 300 de l'allocation de réinsertion, mais le camp de démobilisation avait été submergé par la foule, venue massivement déposer les armes, et réclamer de l'argent.

Source : IRIN News, 7 janvier 2004

Établi à Genève, le **Centre pour le Dialogue Humanitaire** est une organisation indépendante et impartiale qui se consacre au dialogue sur des questions humanitaires, à la résolution de conflits violents, et à l'atténuation de leurs incidences sur les personnes. Le Centre contribue à établir un dialogue informel de haut niveau avec les principaux acteurs des conflits armés, ainsi que les autres parties prenantes, telles que les ONG et les institutions spécialisées de l'ONU.

Cette mission est complétée par des initiatives, au niveau de la recherche et de la pratique, afin de relever plus efficacement les enjeux humanitaires d'aujourd'hui : nature des groupes armés non gouvernementaux, techniques de médiation, économies de guerre, protection du droit et prolifération des armes.

En 2001, le Centre a inauguré le programme sur la sécurité humaine et les armes légères, lequel met en chantier une multitude de projets visant à faire mieux comprendre le coût humain de la prolifération et de l'usage impropre des armes, ainsi qu'à recommander des orientations pour agir.

Centre pour le Dialogue Humanitaire  
114, rue de Lausanne  
1202 Genève, Suisse  
Téléphone : + 41.22.908.1130  
Fax : + 41.22.908.1140  
Email : [info@hdcentre.org](mailto:info@hdcentre.org)  
Site web : [www.hdcentre.org](http://www.hdcentre.org)

Tous droits réservés.

Le Centre pour le Dialogue Humanitaire détient le copyright sur cette publication.

## Inscrivez-vous à notre mailing list

Je souhaite continuer à recevoir gracieusement un exemplaire du *Bulletin sur la sécurité humaine et les armes légères*

Mode de diffusion préféré :  Internet ou  Papier

Je souhaite recevoir plusieurs exemplaires du *Bulletin* (indiquez ci-dessous en quelle langue et combien)

anglais     français     espagnol     arabe    \_\_\_ Nombre d'exemplaires

Nom et titre \_\_\_\_\_

Organisation \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

Site web \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Veuillez recopier et remplir ce formulaire pour l'adresser à Mireille Widmer, Centre pour le Dialogue Humanitaire 114, rue de Lausanne, Genève, 1202, Suisse, l'envoyer par mail à [widmer@hdcentre.org](mailto:widmer@hdcentre.org) ou le faxer au +41.22.908.1140.

**bulletin**  
Armes légères et sécurité humaine

### Rédactrice

Cate Buchanan ([cateb@hdcentre.org](mailto:cateb@hdcentre.org))

### Conception et production

Richard Jones ([rmjones@onetel.net.uk](mailto:rmjones@onetel.net.uk))

Exile : Conception et Edition